

Réponses aux contributions du public

12/06/2025 – Contribution n°7 - Registre papier – Contribution anonyme / Habitant à Saubens

Le présent document répond aux questions émises d'une personne anonyme, habitant à Saubens, rédigés de manière manuscrite sur le registre papier et mis en ligne sur le registre dématérialisé (contribution n°7).

Pour faciliter la lecture, les points évoqués dans cette contribution sont repris textuellement avant chaque élément de réponse apporté par ÉVONÉO.

« Je suis opposé aux nuisances que ce projet va nous apporter. Le vent dominant vient de la zone industrielle de Muret vers chez nous à Saubens. Nous subissons déjà de multiples nuisances provenant de l'activité dans cette zone artisanale de Muret et ses alentours, parfois même des odeurs. Pour son exploitation cette usine va disperser par l'exposition au vent des poussières malignes lors de la maturation des mâchefers et générer d'importantes nuisances sonores liées à la manutention des matériaux, déplacement des engins et du concassage. Entre la musique le week-end provenant de Muret, les nuisances sonores de la société SOVAMEP la semaine, nous ne voulons pas encore plus de nuisance provenant d'une autre commune qui accepte l'installation d'usine qui n'a rien à faire à proximité des habitations. »

« La Garonne est un facteur à considérer dans les nuisances. Si les dispersions de poussière peuvent se déplacer dedans, le vent dominant renvoie les ondes vers la surface de l'eau qui les réfléchit comme un miroir sur le coteau de Saubens et accentue la propagation du son. »

Les thématiques évoquées par cette contribution portent sur (1) le bruit et (2) les émissions de poussières et ce malgré (3) l'éloignement important du site par rapport à la commune de Saubens.

Le bruit et la poussière sont des préoccupations qu'ÉVONÉO a bien pris en compte lors de la conception du projet.

(1) Prise en compte du bruit

Concernant le bruit, des études ont déjà été réalisées et des dispositifs d'atténuation seront mis en œuvre pour minimiser l'impact sonore et assurer les exigences réglementaires des autorités en limite de propriété.

Ci-après les aménagements sur le site avec par exemple, la possibilité d'implantation d'un mur acoustique :



Enfin, le respect des émissions acoustiques fait l'objet d'un suivi réglementaire, réalisé par un bureau d'étude spécialité et transmis aux services de l'Etat.

(2) Cantonnement des poussières

Concernant les éventuelles émissions de poussières, le facteur clé est le degré d'humidité des mâchefers, raison pour laquelle le projet est doté de différents équipements d'aspersion et de brumisation. Pour répondre aux besoins en eau qui en découlent, d'importants moyens de stockage d'eau sont prévus afin de garantir la capacité de l'installation d'assurer l'humidification du process ainsi que l'arrosage de stocks et des voiries.

En outre, il s'agit d'une IME performante dont les zones de stockage et de process seront en plus couvertes diminuant d'autant l'exposition des produits aux aléas éoliens et météoriques en complément de la gestion de l'humidité précitée :

- Zone de stockage amont : les mâchefers bruts refroidis, issus de l'incinération, sont stockés dans trois alvéoles et reposent durant quelques semaines. Ce stockage est couvert par une toiture, ce qui empêche le contact direct des eaux de pluies et permet d'avoir un contrôle du taux d'humidité des mâchefers pour empêcher la dispersion des poussières dans l'air ;
- Zone process : cette zone est également couverte. C'est là que sont réalisées les différentes étapes successives du process (criblage, tri des métaux ferreux et non ferreux), avec des équipements capotés et des systèmes d'hydratation pour empêcher les envols de poussières ;
- Zone de stockage aval : zone où la grave de mâchefer produite en fin de procédé de tri mécanique est transférée dans des box de stockage (4 casiers), pour mûrir. Tous les casiers sont couverts, là encore pour empêcher le contact direct avec les eaux de pluies et permettre le contrôle du taux d'humidité des mâchefers.

C'est sur la base de ces caractéristiques techniques que l'analyse de l'impact sur la qualité de l'air a été menée. Elle fait l'objet d'une étude dédiée jointe au DDAE (4-3 Évaluation des milieux et du risque sanitaire).

Cette étude montre que les retombées de poussières sont très inférieures aux seuils réglementaires et que le site ne présente pas de risque sanitaire lié aux émissions atmosphériques.

Enfin, comme évoqué lors de la réunion publique d'ouverture, des commissions pourront être organisées pour présenter les résultats d'exploitation et les suivis environnementaux en relation étroite avec les services de l'État, y compris les mesures de bruit et le suivi des retombées de poussière.

Par ailleurs, l'activité de maturation et d'élaboration des mâchefers n'engendre aucune odeur.

(3) Eloignement du site par rapport à la commune de Saubens

Rappelons que le projet porté par ÉVONÉO est situé à 1,4 km, à vol d'oiseau, du chemin du port à Saubens (cf. carte ci-dessous).

Le terrain d'ÉVONÉO est séparé par la voie ferrée, une zone d'activités, la route départementale 817 et une seconde zone d'activités. Les bâtiments industriels existants génèrent une barrière acoustique.

